

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	8
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 22/11/24
Affichée	le 22/11/24

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 22 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1^{er} Vice-Président.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Jean SELLIER, Virginie VIOLET

Monsieur VAN-HOORNE, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
Aube	2 allée des pinsons	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	30/09/24	2 100,00 €
L'Aigle	11 rue de l'horloge	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	28/08/24	2 100,00 €
L'Aigle	6 rue Hyacinthe Dubreuil	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	08/08/24	2 100,00 €
L'Aigle	11 rue JB Mouchel	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	30/09/24	1 700,00 €
Saint Hilaire sur risle	9 route de la Métairie	CDC	autonomie	10/10/24	635,00 €
La Ferté en Ouche	5 lotissement Houpinière	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	18/10/24	1 700,00 €
				Total	10 335,00 €

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241128-2024-11-28-229-DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

VOTE : UNANIMITE

Acte reçu en préfecture le 29 NOV. 2024
Publié en ligne le 29 NOV. 2024
Certifié exécutoire

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VAN-HOORNE

